

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ;

Pouvoirs (2) : DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (5) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

Délibération n° 2023-23 : Comptes de gestion 2022 des budgets annexes SPANC-SPAC-AEP

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, lors de la présente séance, concernant les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP de la Communauté de communes Briance Combaude ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à tous les écritures en présence de l'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

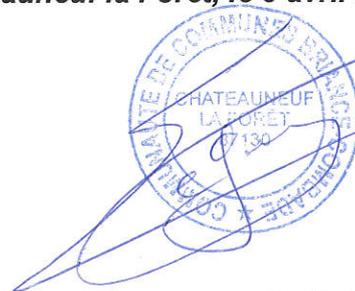
Accusé le réception en préfecture
087-248719338-20230403-2023-23-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Considérant que les comptes de gestion du Comptable sont conformes aux comptes administratifs 2022 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE STATUER** favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **DE STATUER** favorablement sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DE DECLARER** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par M. Philippe Bourgeois, Trésorier, pour les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 3 avril 2023***



***Le Président
Yves LE GOUFFE***